



COMMENT AMELIORER LA SECURITE ???

La sécurité doit être une priorité au sein de notre ville

Association loi 1901
N° 0913012827

Nous serions médisants de dire que rien n'a été fait dans notre commune pour la « SECURITE » depuis la création de l'association en 2002

Notre objectif : continuer d'améliorer notre quotidien

CAS : Rue du Grand Noyer « Relais du Bois »



obligation



Constat : obstacle contourné avec circulation dans le dos

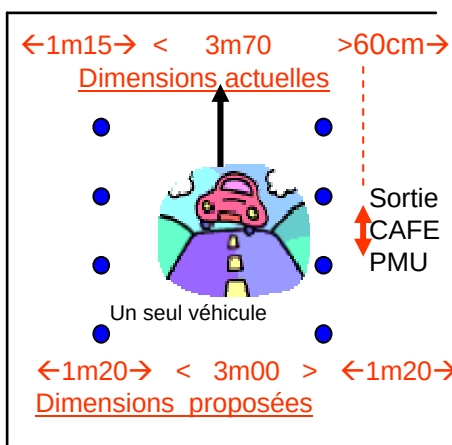
Dans certains cas le piéton est obligé de contourner les potelets et de marcher sur la voie avec la circulation dans le dos.

Dans ce cas précis, les potelets constituent plus un obstacle qu'une protection

Notre proposition :

Le pincement de la chaussée peut aller jusqu'à 3 mètres avec un fonctionnement en « écluse », où ne passe qu'un seul véhicule à la fois ce qui permettrait une protection des piétons, des handicapés.

Il suffit simplement de déplacer les potelets



1ère proposition



2ème proposition avec feux
Ex: réalisation Saulx les Chartreux

Protégeons nos enfants en réduisant le transit

Nous suggérons:

- Une « ZONE 30 » aux entrées de ville et dans les rues surchargées par le transit.
- La sécurisation et la réfection des trottoirs impraticables dans de nombreuses rues.
- La sécurisation par un stationnement sécurisé en quinconce laissant le trottoir libre aux piétons pour limiter la vitesse.

L'Institut national pour la sécurité des enfants

préconise de ne pas limiter la Zone 30 à une seule rue.

(site internet : www.institutsecuriteenfant.org) vous pouvez le consulter dans notre site

Aux entrées de ville, il est nécessaire d'effectuer des aménagements spécifiques, ce qui signifie nullement qu'ils doivent être onéreux

Les avantages de la zone 30

BRUIT

Une vitesse plus faible diminue le stress des résidents, rend le quartier plus paisible et améliore la sécurité. Les effets bénéfiques se font aussi sentir sur le bruit qui est nettement diminué ; une vitesse régulière, basse, sans accélération brusque abaisse le niveau de bruit des voitures.

POLLUTION

S'il passe moins de voitures, la pollution sera nettement diminuée.

SECURITE

Rappelons qu'une zone 30 n'est pas une « aire piétonne »

Nous souhaitons que l'implication du Maire sur la sécurité constitue le signe fort de son engagement dans la lutte contre l'insécurité routière.

L'association propose de Collaborer avec la Municipalité, avec ses commissions « **sécurité** » et « **handicapés** » en élaborant **un plan local de modération de vitesse (PLMV)** qui concerne **l'ensemble de l'agglomération** et parallèlement qui englobera bien entendu la zone 30 en question.

L'adhésion est un soutien pour ceux qui s'investissent pour le bien être des autres.



ANNEE 2005/2006

BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer :

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tél : _____ email : _____

Participation minimale par foyer : 5 €

Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois » au siège social : 47, rue du Grand Noyer

RECU Année 2005/2006

Reçu de M, Mme, Mlle _____, le _____,

la somme de _____ €, en règlement de sa cotisation annuelle à « Bien Vivre à La Ville du BOIS.

Evelyne VERGEOT, Présidente.